RENSEIGNEMENTS
fournis à l'appui d'une demande d'autorisation d'installer un poste récepteur privé de télégraphie sans fil et de téléphonie sans fil.

Nom .....
Prénom .....
Profession *du requérant* .....
Adresse .....
Nationalité (1) .....

But de l'installation Réception des Radio-concerts.

Indication précise de l'immeuble où sera établi le poste. .....

Description sommaire des appareils utilisés. Spécifier notamment si la réception se fera sur antenne ou sur cadre et s'il sera fait usage de valves. .....

REMARQUE IMPORTANTE. — Les dispositifs de montage comportant une réaction susceptible de provoquer des émissions de radiations extérieures sont formellement interdits.

Certifié exact par le soussigné qui s'engage à payer une redevance annuelle 20 francs par poste récepteur autorisé et à se conformer en tous points aux prescriptions de la loi du 10-7-1908, de l'arrêté royal du 13-11-1913 et de l'arrêté ministériel du 7-8-1920 sur la télégraphie sans fil et la téléphonie sans fil par les radiations électriques.

---

(1) Si l'intéressé est Belge, joindre à la présente une *déclaration de nationalité* délivrée par l'administration communale.

S'il est étranger, donner lieu et date de naissance.

N. B. — Les autorisations ne sont pas libellées au nom de sociétés ou d'associations. Elles le sont au nom d'un délégué responsable.